

REPEATER PS IEC 62386

Référence
EP10431371

Code GTIN
4015120431371



Description du produit

Répétiteur DALI selon CEI 62386 avec alimentation intégrée (150 mA) pour prolonger la longueur du bus. Le répétiteur permet de prolonger la longueur du bus maximum autorisée de 300 à 600 m. Une alimentation séparée du bus n'est pas nécessaire. Les commandes DALI sont transmises de manière bidirectionnelle dans les deux sens, tout en séparant galvaniquement les participants les uns des autres, avant et après le répétiteur. Plusieurs répéteurs peuvent être installés en parallèle sur le bus.



Données techniques

GÉNÉRALITÉS	
Catégorie d'appareils	Amplificateur de signal
Interface utilisateur	Bus DALI
Conformité	CE, EAC, RoHS, DEEE
Garantie	5 ans
FIXATION	
Type de montage	Montage mural et au plafond
Lieu de montage	Mural / au plafond
Dimensions d'installation	Longueur: 170 mm x Largeur: 59 mm x Profondeur: 29 mm,
Type de raccordement	Bornier enfichable
Section du conducteur à raccorder	0,5 - 2,5 mm ²
BOÎTIER	
Dimensions	Longueur 170 mm x Largeur 59 mm x Hauteur 29 mm

Poids	126 g
Indice de protection	IP20
Température ambiante admissible	-20 °C...+50 °C
Couleur	blanc

RACCORDEMENT	
Classe de protection	II
Tension nominale	100 - 240 V ~50 Hz
Courant de sortie	150 mA
Consommation DALI de pointe	2 mA
Puissance nominale	4 W

AUTOMATISATION	
Tension de bus	BUS DALI
Courant de sortie	150 mA

REPEATER PS IEC 62386

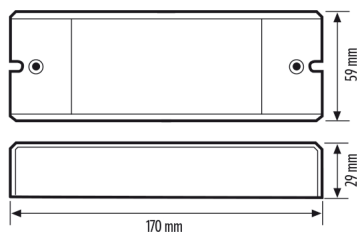
Référence

EP10431371

Code GTIN

4015120431371

Dimensions



Description détaillée du produit

- Amplificateur de signal IEC 62386 universel (répétiteur) avec alimentation en tension du bus intégrée (150 mA)
- Permet l'extension de la ligne de commande
- Les dispositifs de bus en amont et en aval du répétiteur sont isolés électriquement les uns des autres
- Les dispositifs en aval du répétiteur sont également adressés par l'unité de commande du bus
- Les commandes IEC 62386 sont transmises de manière bidirectionnelle
- Plusieurs répéteurs peuvent être utilisés en parallèle dans une ligne de bus
- Le nombre maximum de 64 dispositifs dans le système de bus reste inchangé